



**CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR
L'ASSOCIATION SAINT CYR EN VAL TENNIS
A LA COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL**

Entre d'une part, l'association US Saint Cyr en Val Tennis régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à 140 rue du 11 novembre à Saint Cyr en Val, représentée par son président Sébastien JEAN (N° Siret 40907009100015)

Et d'autre part, la Commune de Saint Cyr en Val adresse postale 140 rue du 11 novembre Saint Cyr en Val.

- Considérant que la Fédération Française de Tennis s'engage à soutenir les projets sportifs des clubs au travers d'une aide au développement des clubs et de la pratique par un soutien à l'équipement.
- Considérant que la subvention versée à l'association, par l'intermédiaire de la Fédération Française de Tennis, est une participation au financement de projet d'investissement pour des travaux entrepris dans les espaces dédiés à cette activité.
- Considérant que les travaux ont été réalisés par la commune de Saint Cyr en Val, maître d'ouvrage.

Article 1 – Intérêt et objet de la convention

- Le projet initié est conçu en lien avec la commune et l'Association US Saint Cyr en Val Tennis qui vise à développer la pratique du tennis en loisirs ou en compétition.
- A cet effet, le projet mis en place, concerne la rénovation totale de deux courts extérieurs en résine avec clôtures et éclairages.
- A la suite des travaux, la subvention allouée par la Fédération Française de Tennis à l'association sera reversée à la commune de Saint Cyr en Val.

Article 2- Conditions de détermination du coût du projet

Considérant que la référence en matière de coût du projet cible uniquement le total des travaux qui s'élève à 154 766 € HT.

La subvention versée par la Fédération Française de Tennis à l'association US Tennis Saint Cyr en Val est de 9000€.

Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

La validation de la Fédération Française de Tennis, par courrier en date du 28 janvier 2022, confirme le versement d'une aide financière de 9 000€.

L'Association s'engage à assurer le versement de la participation transmise par le Fédération Française de Tennis, à la commune de Saint Cyr en Val

Le Président de l'Association
US Saint Cyr en Val Tennis

Sébastien JEAN

Fait à Saint-Cyr-en-Val, le
Le Maire,

Vincent MICHAUT